

Le présent document a pour but de vous renseigner sur l'évolution des postes du budget 2022.

SECRETARIAT GÉNÉRAL

CHARGES :

COMPTES	LIBELLÉS
300	CHARGES DU PERSONNEL
3000	<p>TRAITEMENTS BRUTS ET CHARGES SOCIALES</p> <p>Au 1^{er} juin 2021, le Secrétariat général comptait 6 personnes employées pour un total de 5.3 EPT.</p> <p>Le poste de référent seniors régional a été repourvu au 1^{er} septembre 2021 à 80% pour une durée déterminée de 3 ans (cf. création du poste acceptée par voie de préavis, en Assemblée générale d'octobre 2020). Ce poste a été porté nouvellement au budget 2022.</p> <p>A la rentrée scolaire, un stagiaire 3+1 (maturité professionnelle) a été engagé pour une année. Ce poste n'est pas comptabilisé dans les effectifs fixes du personnel. Ainsi, au 31 décembre 2021, le personnel fixe comptera 7 personnes pour un équivalent plein temps (EPT) de 6,1.</p> <p>Les besoins avérés pour le suivi des projets d'agglomération (PALM) et les questions liées à la mobilité et au territoire (comptages multimodaux) actuellement suivis par la secrétaire générale exigent l'engagement d'une personne supplémentaire en qualité de chef-fe de projets. Cette personne viendra en soutien à la promotion économique pour les besoins accrus liés à la planification territoriale économique (notamment la recherche de terrains/locaux, la participation aux organes de gestion des zones d'activité -suivi PALM, le développement des offres de revitalisation des centres de villes et de villages -campagne consommer local et plateforme Entreprises).</p> <p>Au budget 2022, il a été ainsi porté les charges supplémentaires liées à l'engagement d'un-e nouveau-nouvelle chef-fe de projet à 100%. Cette charge supplémentaire sera financée par un prélèvement sur réserve à moitié sur les réserves de la Promotion économique et sur celles d'Agglomération Etudes.</p>

3020	<p>MANDATS EXTERNES</p> <p>Depuis l'été 2021, Lausanne Région a confié le dossier des assurances personnes et choses à un courtier externe pour un suivi plus professionnel de ces affaires. Ce poste a été augmenté au budget 2022 pour développer les outils de gestion de projets et une réflexion sur la gestion électronique des documents (GED).</p> <p style="text-align: right;">CHF 20'000.-</p>
303	<p>BIENS, SERVICES ET MARCHANDISES :</p>
3031	<p>LOYER</p> <p>Depuis le 1^{er} septembre 2021, un bureau supplémentaire est loué à Lausanne Tourisme. L'augmentation de loyer se monte à CHF 707.- de plus par mois.</p> <p style="text-align: right;">CHF 58'000.-</p>
3033	<p>DOCUMENTATION, FORMATION</p> <p>Augmentation de CHF 8'000.- pour prendre en compte la mise à niveau de la formation du personnel en gestion de projets.</p> <p style="text-align: right;">CHF 15'000.-</p>
304	<p>FRAIS DE FONCTIONNEMENT</p>
3042	<p>COMPTABILITÉ ET RÉVISION DES COMPTES</p> <p>Des tâches supplémentaires ont été confiées à notre fiduciaire pour le suivi des dossiers comptables liés au personnel.</p> <p style="text-align: right;">CHF 30'000.-</p>
305	<p>FRAIS DE GESTION</p>
3042	<p>TÉLÉPHONIE</p> <p>Diminution de charges liée au changement de système téléphonique IP.</p> <p style="text-align: right;">CHF 1'500.-</p>
3056	<p>FRAIS FINANCIERS</p> <p>La BCV applique depuis février 2021 des intérêts négatifs de 0.75% à partir de 2 Mios de liquidités.</p> <p style="text-align: right;">CHF 15'000.-</p>

PRODUITS :

50	SECRETARIAT GÉNÉRAL
502	PARTICIPATION ÉTAT DE VAUD : Un accord avec l'Etat de Vaud a été passé pour le financement à moitié du poste de référent seniors régional. Les projets menés sont aussi financés à moitié par le Canton (cf. rubrique Seniors). CHF 56'000.-

Au total, les charges du Secrétariat général se montent à CHF 1'424'000.- et ses produits à CHF 181'000.-, des prélèvements sur la réserve Promotion économique (CHF 50'000.-) et sur celle Agglomération Etudes (CHF 50'000.-) sont aussi prévus.

Le solde de CHF 1'143'000.- sera assuré par les cotisations à hauteur de CHF 3.79 par habitant, elles sont donc augmentées de 64 ct par rapport aux cotisations 2021.

AGGLOMÉRATION

CHARGES :

310	AGGLOMÉRATION FONCTIONNEMENT
312	<p>FRAIS DE FONCTIONNEMENT</p> <p>Le financement de la partie Frais de Fonctionnement, qui se monte à CHF 88'000.-, est entièrement assuré par un prélèvement sur les réserves Agglomération (CHF 79'981,59 correspondants à l'intégralité du montant disponible sur le compte réserve Fonctionnement Agglo et le restant de CHF 8'018,41 sur la réserve Etudes Agglomération. Il n'y aura donc pas de prélèvement de cotisations pour ces postes.</p> <p style="text-align: right;">CHF 88'000.-</p>
315	<p>AGGLOMÉRATION ETUDES</p> <p>Selon le projet de budget ci-dessus (Budget PALM 2022) validé par le COPIL le 11 juin 2021, la participation de Lausanne Région se monte à CHF 180'000.- (CHF 92'000.- pour les études et CHF 88'000.- pour les frais de fonctionnement).</p> <p>Ces mandats étant gérés par la Direction technique (DT) PALM, dans le budget, il n'est fait mention que de la participation demandée à Lausanne Région.</p> <p>Pour information, le montant total prévu par la DT PALM pour les études PALM 2022 se monte à CHF 615'137.-. Il prévoit la participation de Région Morges, du Canton ainsi que de Lausanne Région, telle que portée au budget 2022.</p> <p>Pour mémoire, les associations régionales ne participent plus au suivi des études. C'est pourquoi, Lausanne Région et Région Morges ont conclu avec la Direction générale concernée (DGTL, DGMR et DGE) une convention qui définit les modalités de participation des associations régionales et des responsabilités sur les études du PALM. Les participations sont désormais versées au lancement de l'étude, sur la base du budget annuel validé par le COPIL.</p> <p style="text-align: right;">CHF 92'000.-</p>

BUDGET 2022 LAUSANNE RÉGION

PRÉAVIS AU BUDGET

Document pour les communes membres

Budget PALM 5 - PDI	Coût total prévisionnel	Budget 2022	Répartition du budget 2022				
			Canton			Associations régionales	
			DGTL	DGMR	DGE	LR	RM
Cadrage et travaux préparatoires ¹	100'000	50'000	10'000	10'000	5'000	20'000	5'000
Etudes de base PALM 5 - PDI							
Plan de charges (DGMR)	30'000	30'000		15'000		12'000	3'000
Autres études de base pour PA5 ²	150'000	150'000	30'000	30'000	15'000	60'000	15'000
Totaux	280'000	230'000	40'000	55'000	20'000	92'000	23'000

¹ Gouvernance, périmètre, liens PDI-PA5

² En lien avec le plan climat, à préciser dans le cadrage

Budget Mise en oeuvre PA1 à PA3	Coût total prévisionnel	Budget 2022	Répartition du budget 2022				
			Canton			Associations régionales	
			DGTL	DGMR	DGE	LR	RM
SRGZA (volet stratégique et opérationnel)	255'137	130'000	65'000			52'000	13'000
Plan directeur des énergies de réseau	100'000	60'000			30'000	24'000	6'000
Actions et support de communication	30'000	30'000	15'000			12'000	3'000
Totaux	385'137	220'000	80'000	0	30'000	88'000	22'000

Budget total (PA5-PDI + MeO)	Coût total prévisionnel	Budget 2022	Répartition du budget 2022				
			Canton			Associations régionales	
			DGTL	DGMR	DGE	LR	RM
Budget PALM 5 - PDI	230'000	230'000	40'000	55'000	20'000	92'000	23'000
Budget MeO PA1 à PA3	385'137	220'000	80'000	0	30'000	88'000	22'000
Totaux	615'137	450'000	120'000	55'000	50'000	180'000	45'000

Les commentaires suivants nous ont été transmis par la Direction technique du PALM :

PA5-PDI + MeO

- **Cadrage et travaux préparatoires** : cette étude ou démarche portera sur la gouvernance, le périmètre et les liens entre PA5 et PDI.
- **Plan de charge** : cette étude vise à mettre à jour le plan de charge 2030 du réseau routier.
- **Autres études de base pour PA5** : ces études seront déterminées dans le cadrage et travaux préparatoires. Elles porteront sur lien entre le PA5-PDI et le plan climat cantonal.

Mise en oeuvre PA1 à PA3

- **SRGZA (volet stratégique et opérationnelle)** : ce montant vise, d'une part, à terminer le volet stratégique de la SRGZA, qui comprend une démarche participative avec les communes et, d'autre part, à élaborer son volet opérationnel.
- **Plan directeur des énergies de réseaux** : ce plan, inscrit dans le PALM 2016, vise à définir les zones propices au développement des réseaux thermiques, soit le chauffage à distance, le gaz et les réseaux basse température. Il permet de coordonner l'approvisionnement en chaleur du territoire via ces réseaux.

L'étude pilotée par la DGE mise au budget 2020, ne démarrera pas avant 2021.

- **Actions et supports de communication** : budget qui portera notamment sur un mandat pour la constitution d'une banque d'images afin d'enrichir le site Internet et le rapport du projet de 5^e génération.

CHF 180'000.-

Les charges des études et du fonctionnement Agglomération se montent à CHF 180'000.-. Elles seront entièrement financées par des prélèvements sur les réserves.

Pour mémoire, il avait été renoncé au PALM 4^e génération (PA4).

PROMOTION ÉCONOMIQUE

CHARGES

3231	PERL
32310	<p>DOTATION</p> <p>Depuis 2016, la dotation des PERL est la suivante : CHF 50'000.- pour le gagnant du «Trophée PERL Lausanne Région», quatre prix de CHF 10'000.- pour les quatre autres lauréats, ainsi qu'un prix additionnel de CHF 10'000.- pour récompenser le prix du public.</p> <p>L'enveloppe totale des prix ne subit pas de modification en 2022.</p> <p style="text-align: right;">CHF 100'000.-</p>
32312	<p>GESTION</p> <p>En 2022, aura lieu la 20^e édition des PERL. Pour marquer cet évènement, il est prévu d'organiser une édition spéciale. Ainsi CHF 42'000.- supplémentaires ont été portés au budget 2022.</p> <p style="text-align: right;">CHF 130'000.-</p>
3242	ACTIONS PROMOTIONNELLES
32422	<p>MIPIM</p> <p>Ce salon a été annulé en 2020 et en 2021 à cause de pandémie. Les autorités cantonales vaudoises réfléchissent à y participer en 2022. Il est proposé de ne pas participer en 2022.</p> <p style="text-align: right;">CHF 0.-</p>
32423	<p>COMMUNICATION PROMOTIONNELLE</p> <p>La campagne Consommer local a été lancée en 2021 auprès d'une dizaine de communes et a été intégralement financée par les réserves de la Promotion économique. Au budget 2022, le budget a été adapté pour permettre aux autres communes de bénéficier de cette campagne. Un montant supplémentaire de CHF 44'000.- a été prévu.</p> <p style="text-align: right;">CHF 50'000.-</p>

32424	<p>SALONS, CONVENTIONS</p> <p>Afin de pouvoir soutenir des manifestations d'envergure selon la Loi sur l'Appui économique (LADE), notre région est sollicitée pour participer davantage à un « co-financement », soit au moins 20% du montant de l'aide allouée par le Canton. Pour répondre à des éventuelles demandes, un montant de CHF 30'000.- a été porté au budget, dont 50 % seront financés par un prélèvement sur réserves. Ce montant est inférieur à celui porté au budget 2021, afin de l'adapter aux dépenses réalisées en 2019 et 2020.</p> <p style="text-align: right;">CHF 30'000.-</p>
32425	<p>RENCONTRES ENTREPRISES</p> <p>Ce poste est destiné à couvrir une partie des frais de l'organisation de rencontres d'entreprises par les communes. Lausanne Région prend à sa charge un montant annuel allant jusqu'à CHF 1'000.- par commune des frais engendrés par ces rencontres. Vu l'impossibilité à organiser ces événements en 2020 et 2021, à cause de pandémie, il est proposé d'augmenter la dotation de ce poste et de l'augmenter de CHF 10'000.-.</p> <p style="text-align: right;">CHF 30'000.-</p>
3243	<p>RÉSEAU D'APPUI</p> <p style="text-align: right;">CHF 20'000.-</p>
32432	<p>MICRO-CRÉDIT SOLIDAIRE SUISSE (MSS)</p> <p>Depuis plusieurs années, Lausanne Région soutient financièrement la Fondation MSS qui offre des « micro-crédits » aux porteurs de projets et soutient ainsi l'entrepreneuriat. Une convention, couvrant la période jusqu'à fin 2021, a été signée et prévoit une participation forfaitaire au fonctionnement de la fondation, ainsi qu'un complément de CHF 5'000.- pour le suivi des dossiers liés au « Fonds Capital Développement » de Lausanne Région (analyse des dossiers, accompagnement et suivi des prêts).</p> <p>Pendant la période de pandémie, la Fondation a gelé les soutiens aux entreprises et n'a pas souhaité que Lausanne Région verse le montant prévu. Pour 2022, la convention sera renégociée. Seul un montant prévisionnel de CHF 20'000.- est inscrit de manière indicative.</p> <p style="text-align: right;">CHF 20'000.-</p>

3244	SOUTIEN FILIÈRES	CHF 15'000.-
32444	<p>ATELIERS DE RENENS</p> <p>Depuis 2017, une convention a été ratifiée avec les « Ateliers de Renens » afin de confirmer le soutien au makerspace (espace de prototypage, ouvert au public et surveillé). Ce soutien financier permettra de continuer à offrir un encadrement professionnel à l'ensemble des entreprises installées dans les ateliers ou souhaitant avoir accès à cet espace. La présente convention porte jusqu'à fin 2021. Pour 2022, la convention sera être renégociée. Pour ce motif, aucun montant n'est actuellement prévu au budget 2022.</p>	CHF 0.-
32447	<p>SOUTIENS DIVERS</p> <p>Ce poste permettra de soutenir de petites actions, organisées par différents acteurs de la place et ayant un rayonnement régional.</p>	CHF 0.-

PRODUITS :

523	<p>PERL PARTENARIATS ET SPONSORING</p> <p>Pour l'édition 2022, trois partenaires principaux à CHF 10'000.- sont prévus. Ces participations permettront de financer des frais liés à l'organisation de la cérémonie.</p>	CHF 30'000.-
528	<p>PRÉLÈVEMENT SUR RÉSERVES PROMOTION ÉCONOMIQUE</p> <p>Il est prévu de prélever sur réserves de la promotion économique les charges liées à l'organisation de la 20^e édition des PERL (CHF 50'000.-), la poursuite de la campagne Consommer local (CHF 44'000.-) ainsi que l'organisation des rencontres Municipalités-Entreprises mises en veille à cause de pandémie (CHF 15'000.-).</p>	CHF 109'000.-

Après déduction des partenariats PERL, ainsi que des prélèvements sur réserves, le total des charges du Département Promotion Economique s'élève à CHF 296'000.-. Ce montant sera financé par les cotisations à raison de CHF 0,98 par habitant, représentant une diminution de 4 ct par rapport à ce qui avait été proposé au budget 2021.

COMMISSIONS INTERGÉNÉRATIONS

CHARGES :

3311	ENFANCE
33111	<p>ENFANCE/PROJET</p> <p>Un montant supplémentaire de CHF 30'000.- est prévu pour mener des nouveaux projets suggérés par les recommandations contenues dans le rapport élaboré en collaboration avec Pro Familia sur la politique de l'enfance, de la jeunesse et de la famille dans les communes.</p> <p style="text-align: right;">CHF 50'000.-</p>

CHARGES :

3312	FORMATION ET EMPLOI DES JEUNES
	<p>SUBVENTIONS</p> <p>Les subventions sont soumises aux conditions des conventions signées en 2017 et valables pour l'ensemble de la législature 2016-2021. Les subventions aux entités suivantes seront renégociées en 2021 :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Espace des inventions - Ado Pro - Lift <p>Elles feront l'objet d'une nouvelle convention dès l'année 2022. Pour ce motif, aucun montant n'a été affecté à ces postes. Seul le montant général Intergénération a été renseigné.</p>
33122	<p>JOURNÉE DE RÉFLEXION</p> <p>Il est prévu d'organiser en 2022 une journée de réflexion dont le montant utile pour la financer sera prélevée des réserves.</p> <p style="text-align: right;">CHF 10'000.-</p>
33123	<p>SALON DES MÉTIERS</p> <p>Lausanne Région renouvelle sa collaboration avec la Ville de Lausanne sur un stand commun, sur la base d'un nouveau concept allégé se concentrant sur les apprentissages dans les Communes.</p> <p style="text-align: right;">CHF 43'700.-</p>

33124	<p>MONJOB-MONCHOIC.CH (ANCIENNEMENT KIFTONTAF) Lausanne Région propose un budget de CHF 2'000.- pour la mise à jour du site www.monjob-monchoix.ch (anciennement www.kiftontaf.ch) et l'ajout de nouvelles rubriques.</p> <p style="text-align: right;">CHF 2'000.-</p>
33128	<p>APPAPP AppApp propose des cours d'appui aux apprenti-e-s. Il est à noter que les apprenti-e-s bénéficiant des cours d'appuis scolaires AppApp paient CHF 5.-/heure, générant ainsi des produits évalués à CHF 60'000.-. Ce montant est porté en diminution de la charge. Il est aussi proposé de prélever CHF 10'000.- de la Réserve AppApp, afin de diminuer la participation des communes pour ce poste. Pour l'année 2022, Lausanne Région propose de maintenir le montant du soutien à cette association à hauteur de CHF 150'000.-.</p> <p style="text-align: right;">CHF 150'000.-</p>
331280	<p>SOUTIENS AUX PROJETS DE FORMATION Ce montant est sollicité pour des soutiens à des projets portés par des tiers en vue de soutenir l'information sur l'orientation professionnelle des jeunes. La commission propose un montant de CHF 15'000.-.</p> <p style="text-align: right;">CHF 15'000.-</p>
33126	<p>PROJETS PROFESSIONNELS (RÉSEAUTAGE) Le projet « Moi, mon réseau, mon futur » lancé en 2020 et destiné aux élèves de dernière année d'école obligatoire a rencontré un vif succès auprès des autorités cantonale et communales, des élèves et des enseignant-e-s. Lausanne Région propose de prévoir pour 2022 un montant de CHF 60'000.- (+CHF 40'000.- par rapport au budget 2021). Ce montant sera prélevé des réserves Intergénération (CHF 30'000.-) et de celle de la promotion économique (CHF 30'000.-).</p> <p style="text-align: right;">CHF 60'000.-</p>

CHARGES :

3313	<p>SENIORS</p> <p>Le nouveau référent seniors régional est entré en fonction à Lausanne Région le 1^{er} septembre 2021. Après une période de pandémie qui a gelé ce projet, un nouveau plan de charge affiné sera conduit par ce nouveau collaborateur. Un budget estimatif pour les projets avait déjà été annoncé dans le préavis pour la création de ce nouveau poste (accepté en assemblée générale en octobre 2020) et se monte à CHF 70'000.-. Le Canton participe à hauteur de 50% à cette charge.</p> <p style="text-align: right;">CHF 70'000.-</p>
------	---

CHARGES :

3314	<p>DIVERS</p>
33141	<p>PRIX BOURSE LITTÉRAIRE :</p> <p>Faisant suite à une décision du Bureau de coordination, un montant de CHF 5'000.- a été inscrit au budget afin de permettre aux auteurs résidant dans l'ensemble des communes de Lausanne Région de soumettre un dossier en vue d'obtenir le prix de la bourse littéraire, décerné par la Ville de Lausanne.</p> <p style="text-align: right;">CHF 5'000.-</p>

Les charges de la plateforme Intergénération se montent à CHF 475'000.-. Elles seront partiellement financées par la participation des apprentis AppApp, à hauteur d'environ CHF 60'000.-, par la participation du Canton aux projets Seniors (CHF 35'000) ainsi que par les prélèvements sur réserves suivants :

- Prélèvement réserve Intergénération de CHF 100'000.-
- Prélèvement réserve AppApp de CHF 10'000.-
- Prélèvement réserve Promotion économique de CHF 30'000.-

Le solde de CHF 240'000.- sera financé par les cotisations, à hauteur de CHF 0.79/habitant, représentant une diminution de 11 ct par rapport à celles de 2021.

TERRITOIRE ET ÉQUIPEMENTS

CHARGES :

3321	<p>ACTIVITÉS SPORTIVES</p> <p>Pour le budget 2022, il est proposé d'augmenter l'enveloppe Activités sportives de CHF 15'000.-. Ceci se justifie par une volonté de mener des nouveaux projets régionaux découlant des derniers rapports menés par la Ville de Lausanne et le Canton au sujet du sport pour toutes et tous (femmes, seniors, handicap).</p> <p>Le montant destiné aux soutiens des manifestations sportives régionales pourrait aussi être étoffé.</p> <p>La Commission Activités sportives pourra ainsi bénéficier d'un meilleur plan budgétaire pour réaliser et soutenir des projets sportifs au niveau de la Région.</p> <p style="text-align: right;">CHF 50'000.-</p>
------	--

CHARGES :

3322	<p>TRANSPORTS</p>
33222	<p>COMPTAGES 2020</p> <p>La campagne de comptages planifiée au printemps 2020 a dû être reportée à cause de la pandémie et sera réalisée dès l'automne 2021. Le montant de CHF 20'000.- concerne le paiement des prestations qui seront exécutées en 2022 destinées à finaliser cette opération de comptages.</p> <p style="text-align: right;">CHF 20'000.-</p>
33225	<p>AMORTISSEMENT COMPTAGES 2020</p> <p>Il est prévu d'amortir la charge de la campagne de comptages 2021 sur 5 ans.</p> <p style="text-align: right;">CHF 50'000.-</p>
3324	<p>FORÊTS</p>
33241	<p>RÉTROCESSION CONTRÔLEURS CHAMPIGNONS</p> <p>Lausanne Région continue de rétribuer les communes engageant des frais pour financer les contrôles de récoltes privées de champignons.</p> <p style="text-align: right;">CHF 30'000.-</p>

Les charges de la rubrique Territoire et Équipements se montent à CHF 150'000.-. Après déduction de l'activation au bilan de l'étude (CHF 20'000.-) et d'un prélèvement sur réserve Territoire et Equipements (CHF 30'000.-), le solde sera financé par une cotisation de CHF 0.33 par habitant, inférieure de 5 ct par rapport à celle budgétée en 2021.

PRÉVENTION ET DÉPENDANCES

CHARGES :

333	<p>PRÉVENTION ET DÉPENDANCES</p> <p>Depuis 2017, les subventions annuelles sont soumises à conventions. Celles actuellement en cours arriveront à échéance à la fin de l'année 2021 et devront être renégociées pour la suite.</p> <p>Rel'ier CHF 190'000.- (CHF 150'000.- et CHF 40'000.-)</p> <p>Rel'aids CHF 90'000.-</p> <p>Fleur de Pavé CHF 45'000.-</p> <p>Macadam 3 CHF 20'000.-</p> <p>Ces subventions feront l'objet d'une nouvelle convention dès l'année 2022. Pour ce motif, aucun montant n'a été affecté à ces postes. Seuls le montant général Prévention et Dépendance a été renseigné.</p> <p>L'enveloppe globale destinée à la Prévention et aux dépendances a été fortement réduite (- CHF 168'000.-). Ceci s'explique essentiellement pour les deux raisons suivantes : premièrement, il s'agissait d'adapter ce montant aux compétences résiduelles assumées actuellement par les communes en cette matière (cette politique publique est devenue au fil des années de compétence essentiellement cantonale). Deuxièmement, il s'agit de mieux équilibrer les montants repartis entre les différentes commissions thématiques qui traitent de sujets d'actualité importants et qui méritent un meilleur financement (par exemple, la formation et l'emploi des jeunes avec le projet Moi, mon réseau, mon futur et la politique de l'enfance après le rapport réalisé par Pro Familia).</p> <p style="text-align: right;">CHF 410'000.-</p>
-----	---

Les charges de la commission Prévention et Dépendances se montent à CHF 410'000.- financées en partie par des prélèvements sur Réserve Dépendances (CHF 100'000.-). Le solde de CHF 310'000.- sera financé par une cotisation de CHF 1.02 par habitant, inférieure de CHF 0.3 par rapport à celle de 2021.

PARTICIPATION AU DISPOSITIF LAUSANNOIS

CHARGES :

3333	<p>PARTICIPATION AU DISPOSITIF LAUSANNOIS</p> <p>Il a été convenu avec la Ville de Lausanne que le montant correspondant à CHF 1.- par habitant de Lausanne Région hors Lausanne, soit, en 2022 estimé à 160'000 habitants, lui était mis à disposition pour financer les projets lausannois. Lausanne décidera seule de l'utilisation de ce montant.</p> <p style="text-align: right;">CHF 160'000.-</p>
------	---

SYNTHÈSE

Le budget 2022 se monte à **CHF 3'074'000.-** contre CHF 2'894'000.- en 2021.

Il sera financé de la façon suivante :

- **Cotisations communales :**
Supérieures à l'année dernière, les cotisations sont fixées à **CHF 7.91 par habitant** pour toutes les communes membres. (Les participations aux PALM pour les 18 communes du périmètre compact signataires du PALM étant financées entièrement par des prélèvements sur réserves).
- **Subventions :**
 - CHF 125'000.- de la Convention du Département de l'Economie, de l'Innovation et du Sport (DEIS), liée à la subvention LADE (Loi sur l'Appui au Développement Economie)
 - CHF 91'000.- de la Convention du Département de la Santé publique et de l'action sociale (DSAS), liée au soutien du projet pilote Seniors, cf. explications sous secrétariat général.
- **Autres produits :**
 - CHF 30'000.- pour le partenariat PERL,
 - CHF 60'000.- de produits App App
- Afin de diminuer les **réserves**, des prélèvements ont été budgétisés :
 - Agglomération Fonctionnement **CHF 79'981,59**
 - Agglomération Etudes pour un total de **CHF 150'018,41** (soit CHF 92'000.- pour les études PALM, CHF 50'000 pour les charges du personnel et CHF 8'018,41 pour financer le solde du poste Fonctionnement PALM) ;
 - Promotion économique pour un total de **CHF 189'000.-**, soit CHF 50'000.- pour les charges du personnel, CHF 50'000.- pour l'édition spéciale 20^e PERL, CHF 44'000.- pour la suite de la campagne Consommer local, CHF 15'000.- pour les projets de Salons et conventions et CHF 30'000.- pour le projet Moi, Mon réseau, Mon futur ;
 - Intergénération **CHF 100'000.-** pour la journée Enfance (CHF 25'000.-), pour la journée de réflexion Formation et emploi des jeunes (CHF 10'000.-), pour le projet Moi, Mon futur, Mon réseau (CHF 30'000.-), pour les projets seniors (CHF 35'000.-) ;
 - Territoires et Equipements **CHF 30'000.-**
 - AppApp **CHF 10'000.-**
 - Dépendances **CHF 100'000.-**

Enfin, une activation au Bilan de CHF 20'000.- est prévue afin de financer les frais du mandat de comptages transports publics et transports individuels.

Le tableau ci-dessous illustre **une prévision** de l'évolution des réserves, si tous les prélèvements devaient se réaliser et qu'aucune attribution ne devait être versée au moment du bouclage des comptes.

RESERVES	Prévision état des réserves au 31.12.2022	Prévision état des réserves au 31.12.2021	Etat au 31.12.2020
Agglomération fonctionnement	0,00	79 981,59	91 981,59
Promotion économique	180 474,03	369 474,03	451 974,03
Formation et Emploi des Jeunes	3 867,87	3 867,87	3 867,87
Intergénération	91 910,05	191 910,05	241 910,05
Territoire Equipements	129 719,42	159 719,42	159 719,42
Fonds participation disp. lausannois	38 641,05	38 641,05	38 641,05
Dépendances	26 587,91	126 587,91	231 587,91
Agglomération Etudes	188 760,98	338 779,39	484 779,39
AppApp	2 553,80	12 553,80	32 553,80
TOTAL	662 515,11	1 321 515,11	1 737 015,11

Les cotisations communales proposées pour 2022 se répartissent de la façon suivante :

	2022	2021	2020	2019
Secrétariat général	3,79	3,15	3,36	3,34
Promotion économique	0,98	1,02	0,98	1,05
Intergénération	0,79	0,90	0,81	0,84
Territoire et Equipements	0,33	0,38	0,37	0,37
Dépendances	1,02	1,05	1,17	1,34
Appui au dispositif Lausannois	1,00	1,00	1,00	1,00
TOTAL Lausanne Région	7,91	7,5	7,69	7,94
TOTAL Lausanne	6,91	6,5	6,69	6,94
Fonctionnement Agglomération	0,00	0,00	0,00	0,10
Etudes Agglomération	0,00	0,00	0,00	-0,50
TOTAL Agglomération	0,00	0,00	0,00	0,27
TOTAL avec Agglomération	7,91	7,50	7,69	8,21

Le Bureau de coordination invite les communes membres de l'Association à accepter ces propositions d'actions pour l'exercice 2022 et les en remercie.

CONCLUSIONS

Lors de la séance du 13 octobre 2021, le Bureau de coordination de Lausanne Région propose à l'Assemblée générale de Lausanne Région :

- **de prendre acte de son rapport sur le programme d'actions et le budget 2022 de Lausanne Région ;**
- **d'approuver ce budget qui s'élève au total à CHF 3'074'000.- ;**
- **de charger les instances responsables de la mise en œuvre des actions prévues selon le programme présenté.**

Lausanne, le 10 septembre 2021

Au nom du Bureau de coordination :



G. Muheim
Président



A. Radaelli
Secrétaire générale